



Cyberattaques : des mesures de protection des données des agents doivent être prises de façon urgente, dans l'ensemble des collectivités

La criminalité ne cesse de se développer sur internet. Le phénomène des «cyberattaques» avec demande de rançon pour restituer les données personnelles, devient un sujet de préoccupation pour les collectivités territoriales.

En décembre dernier, une cyberattaque contre le syndicat mixte des systèmes d'information de Bobigny a paralysé plusieurs collectivités, empêchant le fonctionnement de services entiers, allant même jusqu'à menacer le virement des payes. Le 28 janvier, c'est le Centre interdépartemental de Gestion de Versailles qui a fait l'objet d'une attaque avec demande de rançon. Les données bancaires des agents du CIG comme de l'ensemble des agents, dont les collectivités y font traiter les paies, ainsi que les données médicales ont été piratées. A Versailles, la direction du CIG a attendu le 12 février pour inviter chaque collectivité concernée à porter plainte auprès de la CNIL ! Aucune information sur les risques encourus, aucun conseil sur les mesures à prendre n'ont été communiqués aux agents !

La Fédération CGT des services publics demande à ce que les employeurs prennent leurs responsabilités dans le renforcement de la protection des données des agents, et qu'un plan national d'informations sur les risques et les mesures immédiates à prendre soit de toute urgence communiqué aux collectivités et à leurs agents.

Pour la Fédération CGT des services publics, l'ensemble des préjudices liés à ces cyberattaques doivent dorénavant être assurés et pris en charge par la collectivité. L'Etat doit garantir une protection contre la cybercriminalité et pour cela dégager les moyens financiers à la hauteur de l'enjeu.

Notre inquiétude porte également sur le développement du vote électronique dans les élections professionnelles, qui outre son coût significatif pour les collectivités, comporte des risques évidents de vol et utilisation frauduleuse des données des électeurs.

Nous le voyons une fois de plus. Le «tout numérique», loin de faciliter la vie et les relations administratives comporte des risques et des inconvénients. Un récent rapport de la Défenseure des droits rappelle l'inégalité d'accès aux droits et une numérisation inadaptée aux besoins des usagers.

Pour la Fédération CGT des services publics, il est urgent de construire et développer des alternatives au tout numérique dans les domaines à risque, et de recruter le personnel nécessaire à la mise en œuvre des procédures qui en découlent.

Montreuil, le vendredi 18 février 2022

Contact François Livartowski 0681803360